



Résidence

Parc des Eaux Vives

Comment mieux gérer nos biodéchets ?

Mercredi 10 mai

SOMMAIRE

1- LA COLLECTE DES BIO-DECHETS OU LE COMPOSTAGE ?

Collecte des biodéchets ou compost ?
Les deux sont compatibles



La collecte des biodéchets est une solution complémentaire au compostage de proximité. Les habitants sont invités à engager ou poursuivre leur action de compostage. Cela leur permet d'avoir du compost et de contribuer à la préservation de l'environnement.

Attention : la collecte des biodéchets ne prend pas en charge les mêmes déchets que le compostage : les déchets verts notamment ne doivent pas être jetés dans ce nouveau bac. En revanche, tous les aliments tels que la viande ou le poisson qui, eux, ne peuvent pas être compostés, sont acceptés !

2- LA COLLECTE DES BIO-DECHETS – SIOM



3- LE COMPOSTAGE « IN SITU »



LE COMPOSTAGE « IN SITU »

Collecte des biodéchets ou compost ?

Les deux sont compatibles

La collecte des biodéchets est une solution complémentaire au compostage de proximité. Les habitants sont invités à engager ou poursuivre leur action de compostage. Cela leur permet d'avoir du compost et de contribuer à la préservation de l'environnement.

Attention : la collecte des biodéchets ne prend pas en charge les mêmes déchets que le compostage : les déchets verts notamment ne doivent pas être jetés dans ce nouveau bac. En revanche, tous les aliments tels que la viande ou le poisson qui, eux, ne peuvent pas être compostés, sont acceptés !

Quelques Définitions

- **Biodéchets** :
 - déchets alimentaires, appelés « déchets de cuisine et de table », qui représentent l'essentiel des biodéchets produits par les ménages. Il s'agit des restes de repas ou de préparation de repas, ou encore les produits périmés non-consommés,
 - déchets issus de l'entretien des parcs et jardin, appelés « déchets verts », telles que les tontes de pelouse et fauchage, les feuilles mortes, les tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore les déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies.
- Le **compostage** est un processus naturel de transformation des déchets organiques (biodégradables) en un produit appelé **compost**. Ce processus nécessite la présence d'eau et d'oxygène pour que les micro-organismes (bactéries, champignons), insectes et vers puissent décomposer les déchets.
- **Composteur** : bac où l'on dépose des matières organiques pour en faire du compost.
- **Bio-seau** : récipient avec couvercle fourni gracieusement à chaque participant. Il servira au stockage et au transport des déchets depuis la cuisine jusqu'aux composteurs.
- **Amendement** :
 - opération visant à améliorer les propriétés physico-chimiques et biologiques d'un sol,
 - substance incorporée au sol à cet effet.

REX



Déploiement d'une nouvelle solution de tri à la source sur le territoire :
La collecte des Biodéchets

SIOM de la Vallée de Chevreuse

Un acteur engagé dans l'économie circulaire en région Île-de-France



21 COMMUNES

19 appartenant à la
Communauté d'Agglomération
Paris-Saclay (Essonne)

2 appartenant à la
Communauté de Communes
de la Haute Vallée de Chevreuse
(Yvelines)

207 922
HABITANTS



93 000 FOYERS

DONT 41 100 en habitat pavillonnaire

FOCUS PALAISEAU

17 100 foyers

dont 5 986 pavillons



Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

C'est un déchet alimentaire d'origine végétale ou animale.



CE QUI EST ACCEPTÉ

Épluchures de fruits et légumes, restes de repas, aliments périmés sans emballage, coquilles d'oeufs, de fruits de mer et de noix, marc de café, croûtes de fromage, restes de viande, de poissons et de crustacés...



CE QUI EST INTERDIT

Plastiques, aluminium, films étirables, capsules de café, canettes, bouteilles, cagettes, boîte en polystyrène. Mais aussi : déchets de jardin (branchage, feuillage, etc.), litière, couches, bouchons...

SIOM de la Vallée de Chevreuse

La genèse du projet de déploiement de la collecte des biodéchets



Etude de faisabilité d'une collecte des biodéchets des gros producteurs (+ de 10 tonnes / an) ; phase 1 : état des lieux, phase 2 : montage de scénarios
Difficulté rencontrée : équilibre économique du projet

Démarrage progressif de la collecte des gros producteurs et écoles volontaires (avec fourniture de 25 tables de tri dans 22 groupes scolaires)

FOCUS PALAISEAU

13 écoles :

Jean Macé ,Caro Aigle, Paul Langevin
Henri Wallon, Joliot Curie, Etienne Tailhan,
Roger Ferdinand, Ferry Vaillant ,Epine Montaine
Jean Moulin, Louise Michel, Anne Franck

3 gros producteurs :

la table de la méditerranée
espace senior
kitchen on demand

Déploiement du service en habitat collectif sur la base du volontariat
(12 résidences)

Réflexion sur le déploiement du service avec les communes sur les marchés alimentaires

2016 - 2017

2018 - 2019

Mars 2021

Avril 2022

NOV. 2022

2 semestre 2023

Expérimentation menée auprès d'un échantillon de **8 gros producteurs** avec une typologie variée (école, lycée, restaurant, marché alimentaire, hôpital, supermarché) sur 9 mois, 39,5 T collectées avec un bac vide échangé pour 1 bac plein

Déploiement de la collecte en porte-à-porte des biodéchets des ménages (pavillons) sur la base du volontariat, en parallèle de l'optimisation des collectes tous flux (OM, EMB, Déchets Verts)

La collecte des biodéchets, pourquoi MAINTENANT ?



Territoire connecté aux enjeux de la transition écologique & énergétique



Une population sensible à ces sujets et prête à s'investir



Fréquence des OM à revoir à la baisse (validé par étude)



Rencontres techniques avec les élus et conseillers syndicaux des 21 communes



Anticiper l'obligation légale

Atteinte des limites du compostage (5500 foyers déjà équipés)



Faire coïncider la baisse de fréquence et la mise en place de la collecte séparée des biodéchets

Démarrage au 4 avril 2022 sur TOUT le territoire : baisse de fréquence des Ordures Ménagères de C2 à C1 et la collecte des biodéchets sur la base du volontariat

SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le plan de Communication – Le SIOM, éco-mobilisé par nature !



Ouverture d'une page web dédiée sur le site du SIOM servant de **plateforme d'inscription** pour les habitants et syndics/bailleurs **14 février 2022**



Distribution d'un **flyer** toutes boîtes (93 000 foyers) **Mars 2022**

Articles dans la **Newsletter** Siom annonçant la nouvelle collecte des Biodéchets

Fourniture de **supports web** pour les communes Communication dans les **bulletins municipaux** **Mars 2022**

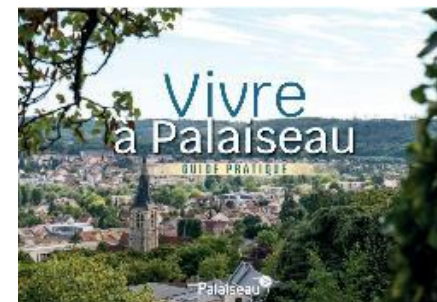
FOCUS PALAISEAU

- double page Palaiseau Mag n°de mars 2022

- 4eme DE COUVERTURE guide pratique

Actus Web site Palaiseau avec lien vers page dédiée

Siom (plateforme d'inscription)



La collecte des biodéchets : Comment ?

Contenants :

bacs roulants de 120 litres, avec un bio-seau de 7 litres par foyer et un guide biodéchets distribués par le Siom



Présentation des déchets :

en sacs (préconisation du SIOM)
ou en vrac, dans le bac,

Prestataire de collecte : SEPUR



Organisation des collectes :
du lundi au samedi, en C1

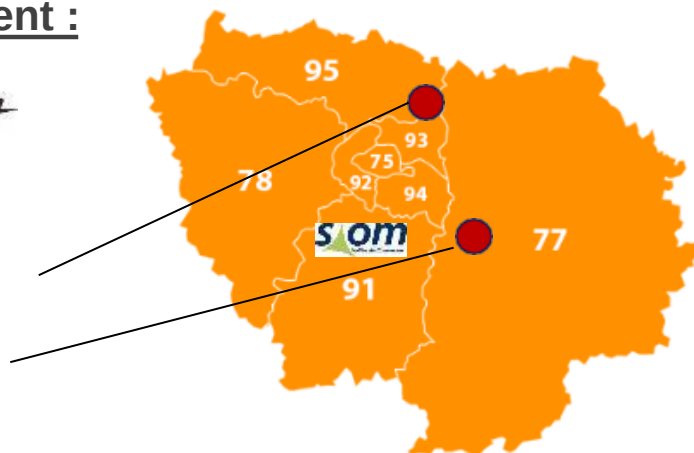
FOCUS PALAISEAU
- Collecte Biodéchets : **LUNDI**

Prestataire de traitement :



Exutoire : Stains (93)

avant ouverture
du site à Réau (77)



Valorisation :

90 %
méthanisation



10 %
compostage



Chiffres clés



≈ 10 %
des foyers pavillonnaires
volontaires équipés

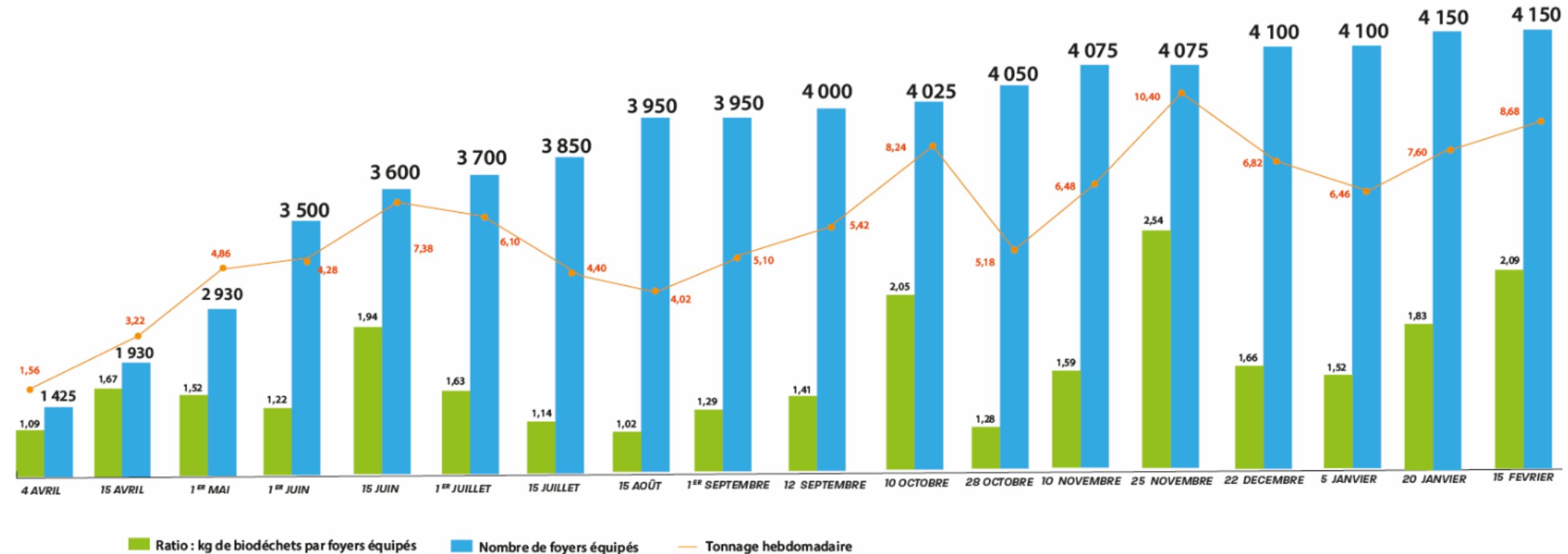
1,34 KG
Moyenne des biodéchets
collectés / foyer équipé /semaine



soit
30,30 **kg/hab/an**

SIOM de la Vallée de Chevreuse

Bilan après dix mois de collecte



Lancement de la collecte des biodéchets dans les collectifs

Organisation :

Un membre du conseil syndical
ou un bailleur
s'inscrit sur la plateforme pour la
collecte des biodéchets



Echange avec le Siom
en vue de l'adoption
du projet en assemblée
générale ou par le bailleur



Désignation d'un ou plusieurs
référénts



Présentation du service
par le Siom et la ville



Réalisation sur site d'un audit
des locaux poubelles +
détermination des dotations de
bacs par bâtiments



Livraison par le Siom
des bacs, bio-seaux et supports
de communication



Distribution des bio-seaux
et supports de communication
par le ou les référénts



démarrage de la collecte des biodéchets

Lancement de la collecte des biodéchets dans les collectifs

Les supports de communication :

Après la réalisation de l'audit, en fonction du nombre de hall d'entrée et locaux poubelle des **supports de communication** sont remis au référent lors de la livraison des équipements.(bacs & bio-seaux)



Affiche locaux OM



Affiche Hall d'entrée



Guide du tri



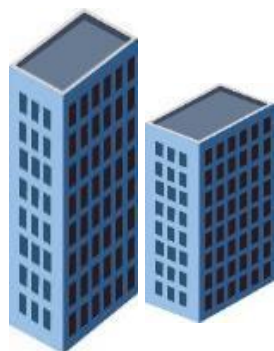
Autocollant bac permettant une meilleure identification



Tract

Lancement de la collecte des biodéchets dans les collectifs

Bilan depuis le lancement fin 2022 :



**12 résidences
équipées
500 foyers**

Villes concernées :

Bures-sur-Yvette – 2 résidences
Gif-sur-Yvette – 3 résidences
Les Ulis – 1 résidence
Longjumeau – 1 résidence
Orsay – 1 résidence
**Palaiseau - 1 résidence :
Les Chandeliers - 99 avenue du
Général Leclerc**
Saclay – 2 résidences
Gometz le Châtel – 1 résidence



*Seconde période : actuellement
9 résidences inscrites
310 foyers*

Villes concernées :

Bures-sur-Yvette - 2 résidences
Les Ulis – 1 résidence
Longjumeau – 1 résidence
Orsay – 2 résidences
Gif-sur-Yvette – 2 résidences
Chevreuse – 1 résidence



*Troisième période en mai/juin
:
2 résidences estimées*

Ville concernée :

**Palaiseau – 2 résidences : Parc
d'Ardenay + Parc des eaux vives**



Objectif premier semestre 2023 :

**2 000 foyers équipés
50 résidences**

Lancement de la collecte des biodéchets dans les collectifs

Matériel distribué :



*Bac 120 l ou 240 l
avec opercule.
(permettant de limiter
les erreurs de tri)*

*Bac 120 l ou 240 l
avec bio-filtre & cuve
perforée.
(permettant de limiter
les odeurs)*

*Bac 120 l ou 240 l
Standard*

Bio-seau



*Identification des bacs
avec système de puce*

Objectif :

- Connaître le taux de présentation des bacs
- Avoir des chiffres concernant les tonnages collectés





LE COMPOSTAGE « IN SITU »

Projet de mise en place de composteurs collectifs

Pourquoi composter?

- Réduction du poids des poubelles d'ordures ménagères : en valorisant ces matières en compost, nous évitons 60kg/an/habitant de déchets collectés, transportés et incinérés.
- Production d'un amendement pour fleurir les espaces verts communs et les jardinières et participation à la préservation de l'environnement.
- Les poubelles individuelles et collectives sont moins sales = plus sèches, avec moins d'odeurs.
- La production d'un compost collectif est un créateur de lien social (il permet de rencontrer ses voisins, d'échanger, etc.)



Projet de mise en place de composteurs collectifs

Que faut-il pour démarrer l'expérimentation compost aux Eaux vives ?

- **Un bac de compostage**, dans lequel les participants pourront déposer leurs déchets organiques (auxquels on ajoutera de la matière structurante).
- **Un bac de matière structurante**, qui va servir de réserve de broyat de bois ou de feuilles mortes.
- **Un bac de maturation** : composteur dans lequel la matière va se décomposer tranquillement jusqu'à devenir un compost mûr et utilisable.



Projet de mise en place de composteurs collectifs

Rôle des habitants et des référents, volontaires

Les participants s'engagent à :

- respecter les consignes de tri des biodéchets,
- ajouter de la matière structurante lors de chaque apport,
- mélanger, si possible, les déchets en surface.

Les référents sont chargés de suivre le projet de compostage. Ils sont en charge de :

- Vérifier qu'il n'y a pas d'erreurs de tri dans les composteurs, les enlever au besoin,
- Mélanger les déchets en surface une fois par semaine,
- Relayer l'information et les consignes de tri aux nouveaux habitants.

Ces opérations ne doivent pas prendre plus de 10 minutes par semaine.

Projet de mise en place de composteurs collectifs

Quelques idées fausses sur le compost :

- « *Le compost sent mauvais* ». Faux, sauf s'il est mal aéré.
- « *Le compostage demande beaucoup de temps libre* ». Faux : environ 10 à 15 min par semaine pour les référents.
- « *Le compost prend beaucoup de place* ». Faux : 3,5 m² environ pour les trois bacs.
- « *Le compost attire les rats* ». Faux, tant que l'on prend garde à ne pas mettre de restes de viande, poisson, fromage, pain, céréales.

Projet de mise en place de composteurs collectifs

Combien ça coûte ?

- Le SIOM met à disposition 2 à 3 composteurs et fournit des bio-seaux
- Il forme les référents et toutes les personnes concernées par le compost lors de la mise en place des composteurs
- Il effectue un suivi (revient un an après l'installation des bacs à compost)

Achats restant à la charge de la résidence :

- une fourche à composter (55 euros)
- un aérateur de compost (35 euros)



Projet de mise en place de composteurs collectifs

Le composteur collectif aime :

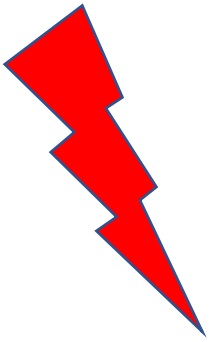
- Les matières vertes :
 - les épluchures de légumes et de fruits
 - le marc et les filtres à café
 - les sachets de thé, tisane et infusion
 - les fleurs coupées ou fanées
 - les feuilles d'arbres fraîches, l'herbe de tonte
- Les matières brunes :
 - les coquilles d'œuf **écrasées**
 - le papier, les journaux
 - les essuie-tout
 - les mouchoirs
 - les cartons **coupés en petits morceaux**
 - le broyat



Projet de mise en place de composteurs collectifs

Le composteur collectif n'aime pas :

- Les restes de viande ou de poisson
- Le pain
- Les produits laitiers (fromage, yaourt...)
- Les mottes de terre ou terreau des jardinières
- Les coquilles de moules, huîtres et crustacés
- Les huiles de fritures
- Les litières pour animaux
- Les matières non biodégradables (plastiques, métaux, verre...)
- Les agrumes
- Les gros volumes de déchets verts (tontes, branches, feuilles)



Projet de mise en place de composteurs collectifs

Lieu retenu pour l'expérimentation du compost aux Eaux vives :
à l'angle entre les pignons des bâtiments 140 et 150



Projet de mise en place de composteurs collectifs

Quelques résidences ayant mis en place un compost à Palaiseau et Villebon :

- Résidence du Val
- Butte à la reine
- Sablière
- Côteaux de l'Yvette
- Croix brisée
- Anastasia
- George Sand
- Camille Claudel
- Fantine
- Charles Péguy
- Ardenay
- Grimpré



Projet de mise en place de composteurs collectifs

Retour d'expérience à la résidence du Val et au Grimpré :

- Les sites de compostage se situent à proximité d'une haie et / ou sous un arbre
- Ça se passe bien, les résidents respectent les consignes de remplissage des bacs à compost
- Pas de rats au Grimpré ; à la résidence du Val, des rats ont été vus aux alentours et sur les bacs à un moment donné, ainsi que dans les caves alors qu'il y avait des travaux dans le voisinage. Une opération de dératisation a été mise en place, les bacs ont été verrouillés, les rats sont partis... et ne sont pas revenus
- **Astuce 1** : installer éventuellement une grille sous les bacs à compost de manière préventive, pour être vraiment sûrs de ne pas avoir de rats
- **Astuce 2** : installer une poubelle à côté des bacs à compost (pour les erreurs, pour pouvoir y mettre ce qu'on pensait pouvoir mettre dans un bac à compost et qui n'y a pas sa place)
- Sylvie, membre du Conseil syndical du Grimpré et référente compost :
« le compost ne coûte pas cher, ne sent pas mauvais, sa mise en place fait plaisir à ceux qui participent à la démarche et ça n'embête pas les autres »

Projet de mise en place de composteurs collectifs



Merci de votre attention